



# DISPOSITIF TRANSPARENCE

QUI ? QUOI ? COMMENT ?



# QUI ?

## LES PERSONNES CONCERNÉES

### Entreprises produisant ou commercialisant des produits de santé ou assurant des prestations associées à ces produits

- ▶ Que le siège social soit implanté ou non en France
- ▶ Que les produits soient exploités/commercialisés ou non en France

### Rendre publics, sur un site internet public unique

- ▶ Objet précis, la date, le bénéficiaire direct et le bénéficiaire final, et le montant des conventions qu'elles concluent
- ▶ Rémunérations versées à des personnes physiques ou morales dans le cadre des conventions supérieures ou égales à 10 €TTC
- ▶ Tous les avantages en nature ou en espèces autres que les rémunérations supérieurs ou égaux à 10 €TTC



# QUI ?

## LES BÉNÉFICIAIRES



# QUI ?

## LES BÉNÉFICIAIRES EN DÉTAIL



**Professionnels de santé**



**Étudiants se destinant à ces professions, leurs associations et groupements**



**Associations de professionnels de santé**



**Associations d'usagers du système de santé**  
(associations de patients)



**Établissements de santé**  
(hôpital, établissement de rééducation...)



**Académies, fondations, sociétés savantes et sociétés ou organismes de conseil** intervenant dans le secteur des produits ou prestations de santé (consultant en affaires réglementaires, market access)



**Personnes morales éditrices de presse, de services de radio ou de télévision** et de services de communication au public en ligne (presse spécialisée du secteur )



**Éditeurs de logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance**



**Personnes morales assurant ou participant à la formation initiale ou continue** ou au développement professionnel continu des professionnels de santé (universités de médecine, pharmacie, BTS d'optiques, école d'infirmier)



**Personnes qui, dans les médias ou sur les réseaux sociaux, présentent un ou plusieurs produits de santé, de manière à influencer le public** (dénomination sous laquelle ils exercent leurs activités d'influence)



# QUOI ?

## LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Si  $\geq 10$  € TTC

- ▶ Hospitalité
- ▶ Avantages de valeur négligeable
- ▶ Don
- ▶ Mécénat
- ▶ Partenariat
- ▶ Parrainage
- ▶ Recherche scientifique
- ▶ Enquête
- ▶ Étude
- ▶ Étude de marché (hors recherche)
- ▶ Contrat d'expert scientifique
- ▶ Contrat de consultant
- ▶ Contrat d'intervenant à une manifestation
- ▶ Contrat orateur
- ▶ Contrat d'interview



# QUAND ?

## CALENDRIER DES TRANSMISSIONS



Date de **signature des conventions**, d'octroi **des avantages** et/ou du versement de la **rémunération**

- ▶ **1<sup>er</sup> semestre** de l'année N
- ▶ **2<sup>ème</sup> semestre** de l'année N



Date limite de **transmission des informations**  
[www.entreprises-transparence.sante.gouv.fr](http://www.entreprises-transparence.sante.gouv.fr)

- ▶ **1<sup>er</sup> septembre** de l'année N
- ▶ **1<sup>er</sup> mars** de l'année N+1



Date de **publication sur le site**  
[www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr)

- ▶ **1<sup>er</sup> octobre** de l'année N
- ▶ **1<sup>er</sup> avril** de l'année N+1



Rendez-vous sur  
**[www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr)**

